AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (26)ItemJean-Baptiste André Godin à Ernesto Teodoro Moneta, 4 octobre 1886

Jean-Baptiste André Godin à Ernesto Teodoro Moneta, 4 octobre 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)
Collation3 p. (185r, 186r, 187v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ernesto Teodoro Moneta, 4 octobre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52189

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction4 octobre 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireMoneta, Ernesto Teodoro (1833-1918)
Lieu de destinationMilan (Italie)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la coopération. Godin estime qu'on a fait jusqu'ici de la coopération à rebours en privilégiant les coopératives de consommation plutôt que les coopératives de production. Il transmet à Moneta le numéro du *Devoir* contenant le bilan de la Société du Familistère. Il souhaite que Moneta propose au congrès de Milan que le bureau central des sociétés coopératives de chaque nation publie la liste des adresses de toutes les sociétés coopératives qu'il connaît pour permettre aux producteurs de se mettre en relation avec les consommateurs, proposition qui n'a pu trouver place au congrès de Lyon.

Mots-clés

Coopération

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Comptes rendus et rapports annuels. Assemblée générale ordinaire », *Le Devoir*, t. 10, n° 422, 10 octobre 1886, p. 641-652. [En ligne :

https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/644/100/838/0/0, consulté le 21 novembre 2023]

Événements cités

- Assemblée générale ordinaire de la Société du Familistère de Guise (3 octobre 1886, Guise)
- Congrès des sociétés coopératives italiennes (10-14 octobre 1886, Milan)
- Congrès national des sociétés coopératives de consommation (19-22 septembre 1886, Lyon)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur et cher confrese,

Je ne suis par enthousiaste du système caspératif tel qu'il a été compris jusqu'ic. Car à mes yeur, en angleterre comme en France, on a fait de la coopération à rebours en partageant les bénéfices réalisés sur les produits, entre les vendeurs et les consommateurs; lorsques au contraire, les besains sociaux de toutes les nations civile -Lées sont de faire que ces bénépices tour nent au profit des travailleurs, c'est à die de ceur que out créé les praduits memes. C'est de cette marrière que l'association du Familistère pail de la coopération, mais avec le sentiment de justice de faire arriver les profits entre les mains des travailleurs et non pas entre alles des consommateurs Le recommande à laute votre attention M. Moneta direttore del secolo.

de numero du Derois que vous recessore demanche prochain. No contiendra le Belan du dernier exercice de la société du Familiater et ce belan répond à touter les questions possés dans la « sehéda d'adesione qui termine la convocation au congrès soupératif de Milan.

Je derais heureur de vous voir proposer o' ce congret que le bureau contral des souiétés coopératives de chaque nation, tet que celui formé à l'aris l'an dernier et tous autres, fussent mis en demeure de publier la leste et les adresses de loutes les sociétés coopératives à eux connues et é en faire gratuitement la distribution aux sociétés mêmes.

Je pense que ce serait renore un grans service à la cause des classes ouvrières que de permettre un producteurs de se mettre ainsi en relations dérectes asser les contournateurs, puisque les sociétés cosperatires sont des œutres d'approvisionrements constitués au grafit des consom mateurs eur - mines. Un maurais vouloir viritablement reactionnaire fait que cette propontion n'a que trouver place dans les objets enaminés au longrès de Lyon. Je serais heureur de vair qu'à Milan la question fut envisagee sous un jour plus large et plus démocratique Veuille agréer, cher Monsieur et Confrère, l'assurance de toute ma